

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
SOULLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 7 avril 2022
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 1^{er} avril 2022
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - Mmes DILLET S. - ROUXEL M. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - Mme ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. RELET J-M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. HERCBERG F. a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2022.41 - Rénovation des sanitaires n° 2 du camping municipal : approbation de l'Avant-Projet Définitif

Il est rappelé au conseil municipal que la commune de Soullans a validé le projet de rénovation du bloc sanitaire n° 2 du camping municipal.

Pour ce faire, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet BLC Maîtrise d'œuvre.

Les grands principes d'aménagement sont les suivants :

- Démolition des parois intérieures
- Réfection des menuiseries extérieures
- Réfection intérieure (plomberie - sanitaire, électricité, peinture, carrelage - faïence)

Au stade de l'avant-projet définitif le coût prévisionnel de l'opération, hors aléas, est de 112 350 euros H.T. (valeur avril 2022) et se décompose comme suit :

- Coût des travaux : 100 500 euros H.T.
- Prestations intellectuelles (Maître d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS) : 10 850 euros H.T.
- Frais divers (marchés publics...) : 1 000 euros H.T.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le **11 AVR. 2022** 

ID : 085-218502847-20220407-DEL2022_41-DE

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) de l'opération.
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux au stade A.P.D., soit 112 350 euros hors taxes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer la phase D.C.E.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

